

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS BOIS ENERGIE

L'Espace INFO ENERGIE intervient tout au long du projet : Nos missions

- Sensibilisation et communication
- Conseil et information
- Guichet unique pour les aides



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
www.caue43.fr

Les étapes d'un projet :

1 IDEE DU PROJET

L'émergence d'un projet de chaufferie bois peut se faire soit dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction de bâtiments ou si les principaux critères technico-économiques contribuant à la réussite des projets d'une chaufferie au bois sont présents :

- → Présence de bâtiments publics « gros consommateurs » d'énergie,
- → Bâtiments situés dans un périmètre restreint,
- → Bâtiments équipés d'un chauffage à eau chaude,
- → Coût élevé de l'énergie,
- → Subventions publiques mobilisables (ademe, région, département, europe, état, ...).

2 INFORMATIONS ET REFLEXIONS

Le Maître d'Ouvrage se renseigne et réfléchit à la mise en place d'une chaufferie bois. Il se fera aider par le conseiller technique de l'espace info énergie qui lui délivrera des conseils et des documentations, le cas échéant une note d'opportunité. Le conseiller pourra également organiser des visites de sites (chaufferies et structures d'approvisionnements) et des réunions à destination des élus et du personnel des collectivités territoriales et/ou des contribuables de la collectivité.

3 ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité aura pour objectifs d'étudier et de montrer la faisabilité technique du projet, de chiffrer le projet puis de réaliser une analyse technico-économique, de recenser les approvisionnements possibles, d'étudier les solutions en matière de montage juridique, de permettre au maître d'ouvrage de prendre une décision pour la réalisation ou non de son équipement.

L'étude de faisabilité peut être financée par l'Ademe, le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Général de la Haute-Loire à hauteur maximum de 50%.

Le conseiller technique de l'espace info énergie pourra remettre au Maître d'Ouvrage : le dossier de demande de subvention, le dispositif d'aides en vigueur, le cahier des charges de l'Ademe, ainsi gu'une liste de bureaux d'études.

L'analyse des offres se basera sur : les références présentées et les compétences réunies, la mention de la participation à un stage de formation sur le bois-énergie, la connaissance du contexte local, la fidélité et la qualité de la réponse au cahier des charges, le coût homme/jour, Le nombre de jours techniciens et ingénieurs, la répartition du temps passé par phase ou thème, celui sur le terrain et le temps de rédaction,

4 MONTAGE DU PLAN DE FINANCEMENT

En partenariat avec l'Ademe, le maître d'ouvrage montera le plan de financement sur la base des chiffres de l'étude de faisabilité. La note de synthèse sera la base technique à associer à une demande de financement.

5 CONSULTATIONS DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, DE LA MAITRISE D'OEUVRE ET DES ENTREPRISES,

Le Maître d'Ouvrage peut alors procéder à un appel d'offre, ou à une consultation dans le cas d'une délégation de service public, pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui se chargera des phases de conception et réalisation de la chaufferie bois. Le Maître d'Ouvrage choisira l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) si nécessaire (gros projets),

Le Maître d'Ouvrage réalisera le montage juridique : création de régie....affermage...,

Le Maître d'Œuvre réalisera la conception du projet, l'APD puis le DCE (Dossier de consultation des entreprises), ...

6 REALISATION DES TRAVAUX :

Le Maître d'Œuvre organisera le chantier, coordonnera le chantier. Les entreprises réaliseront les travaux.

7 GESTION ET SUIVI DE L'INSTALLATION

En fonction du mode de gestion choisi, la responsabilité de la conduite de l'entretien et la maintenance de la chaufferie incomberont soit au maître d'ouvrage, soit au délégataire/exploitant de chauffage. Le Maître d'Ouvrage ou le délégataire :

- → organisera l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur (type d'exploitation, si prestation, consultation choix, contrat),
- → organisera l'approvisionnement : validation des contrats, consultation, choix et signature,
- → organisera la vente de chaleur éventuelle (contrat, abonnement, prix).

Contact:

Samuel NEUVILLE Espace INFO ENERGIE C.A.U.E. de la Haute-Loire 16 rue Jean Solvain 43000 LE PUY EN VELAY Tél.: 04 71 07 41 78

Fax: 04 71 07 41 78